

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 15 (1942)

Heft: 8-9

Rubrik: Nouvelles et communiqués divers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

S. T. S. SERVICE TECHNIQUE SUISSE DE PLACEMENT
ZURICH, TIEFENHÖFE, 11 - TÉL. 3 54 26

Liste des emplois vacants

Le manque de place nous oblige à limiter, cette fois, la liste ; cette dernière peut être consultée directement, sur demande, au S. T. S.

- 704 **Dessinateur en bâtiment** de première force, cherché pour poste stable. Entrée au plus tôt. Suisse centrale.
 - 800 Jeune **architecte diplômé** ou **technicien en bâtiment** possédant une certaine pratique. Entrée au plus tôt. Engagement provisoire. Suisse centrale.
 - 812 Jeune **technicien en bâtiment** diplômé, pour la direction indépendante des travaux de construction d'un bâtiment industriel. Entrée au plus tôt. Engagement d'environ un an. Nord-Est de la Suisse.
 - 858 Jeune **architecte diplômé** ou **technicien en bâtiment** diplômé, capable et zélé, pour bureau et chantier. Age : de 24 à 30 ans. Entrée immédiate. Engagement pour une durée d'un an, éventuellement de plus longue durée. Suisse orientale.
 - 862 **Architecte** diplômé ou **technicien en bâtiment** diplômé, sûr et de confiance, pour travail de bureau (projets et exécution en colonies d'habitation et éventuellement direction des travaux). Entrée immédiate. Engagement d'une durée de quelques mois. Canton de Fribourg.
 - 880 Jeune **technicien en bâtiment** capable, éventuellement **dessinateur en bâtiment**, ayant quelques années de pratique, pour travail de bureau. Entrée au plus tôt. Engagement de longue durée. Zurich.
 - 886 **Technicien en bâtiment** qualifié et indépendant, éventuellement **dessinateur en bâtiment** ayant plusieurs années de pratique, cherché pour travail de bureau. Age : de 25 à 28 ans. Entrée immédiate. Engagement provisoire pour le moment. Place stable éventuellement, en cas de convenance. Valais.
 - 892 **Dessinateur** ou **technicien en bâtiment**, habile dessinateur, versé dans tous les travaux de bureau, habile dactylographe. Engagement d'une durée d'environ 6 mois, éventuellement de plus longue durée. Entrée immédiate. Suisse centrale.
 - 904 Jeune **technicien en bâtiment** qualifié pour bureau et chantier. Engagement de plus longue durée. Entrée immédiate. Suisse orientale.
 - 910 **Technicien en bâtiment** pour travail de bureau et éventuellement de chantier. Il ne sera tenu compte que de postulants astreints au service militaire. Entrée immédiate. Engagement de longue durée. Travaux d'ordre militaire avec engagement à base civile.
 - 914 **Conducteur de travaux** qualifié, de préférence diplômé d'un technicum, s'étant déjà acquitté de la direction des travaux pour groupes de colonies d'habitation, ou de l'exécution des projets de plusieurs nouvelles constructions assez grandes. Entrée au plus tôt. Suisse centrale. Langue allemande indispensable.
 - 916 **Dessinateur en bâtiment**, possédant à fond le dessin artistique, surtout en ce qui concerne le dessin de perspectives et à même d'élaborer, de façon indépendante, les plans de projets et d'exécution. Entrée au plus tôt. Suisse centrale.
 - 918 Jeune **architecte** diplômé pour l'élaboration de projets de construction. Il ne sera tenu compte que des postulants astreints au service militaire. Entrée au plus tôt. Engagement de longue durée. Suisse orientale.
 - 920 Jeune **architecte** diplômé ou **technicien en bâtiment** diplômé, habile dessinateur, pour l'élaboration des plans de détail d'après esquisses et perspectives. Entrée immédiate. Engagement de 3 à 4 mois en attendant, éventuellement de plus longue durée. Tessin.
 - 922 **Technicien en bâtiment** capable, dessinateur qualifié, surtout pour bâtiments industriels. Entrée immédiate. Engagement de 3 mois pour le moment, éventuellement de plus longue durée. Suisse centrale.
 - 924 **Dessinateur-architecte** capable, pour une durée d'un mois. Entrée immédiate. Suisse centrale.
 - 926 **Technicien en bâtiment** pour 1 à 2 mois. Entrée immédiate. Jura bernois.
- Sont pourvus les numéros de 1942 :** 130, 224, 162, 346, 470, 474, 516, 564, 636, 646, 650, 660, 664, 676, 684, 686, 690, 692, 694, 698.

Ecoles d'architecture

La Section romande de la F. A. S. a exprimé, dans sa séance du 5 septembre à Genève, la satisfaction qu'éprouvent les architectes de Suisse romande de voir se créer une Ecole d'architecture avec un programme équivalant à celui de

l'Ecole polytechnique de Zurich. D'autre part, le regret de voir les villes de Genève et Lausanne se disputer cette école a également été nettement émis avec l'espoir que les pouvoirs publics arriveront à une entente pour ne pas constituer deux écoles concurrentes.

A Lausanne, le Grand Conseil a ratifié la création d'une Ecole d'architecture rattachée à l'université. A Genève, le professeur Baudouin, prix de Rome, a été pressenti pour le poste de professeur d'architecture à l'école de Genève.

Comme on le voit, il y a bien peu de chances qu'une entente intervienne !

Loi sur les constructions

Une nouvelle loi sur les constructions a été adoptée le 8 mars 1942, par 8069 voix contre 1822, à Bâle-Campagne.

Cette loi constitue un progrès sur celle du 17 mars 1902, mais nous devons regretter que, dans certains cantons, des lois de cette catégorie et même les plans d'aménagement de quartiers soient soumis à la votation populaire. Il semble que des questions de cet ordre ne devraient pas être exposées aux risques de quelques arguments démagogiques.

Union suisse pour l'amélioration du logement

La Section romande a tenu son assemblée à Genève le 27 juin. Nous en publions un compte rendu dans un prochain numéro.

Le 6 juin avait eu lieu l'assemblée de l'Union suisse à Bâle, avec une participation de près de trois cents délégués.

Le 5 septembre, le Comité central tint une séance à Genève pour avoir l'occasion de prendre connaissance de l'œuvre du Coin de terre.

Electricité et charbon

Si les restrictions d'électricité qui ont dû être introduites l'hiver dernier n'ont pas été de longue durée, elles ont néanmoins montré qu'une politique de coordination des efforts est devenue indispensable. Aussi ces restrictions ont-elles donné raison à ceux qui, depuis 1940 déjà, s'efforcent de faire comprendre la nécessité de nouvelles usines électriques. On en a déjà beaucoup parlé et on en parlera probablement encore, mais malgré l'opposition qui se manifeste dans certains milieux, le programme élaboré par les spécialistes est d'autant plus justifié qu'il repose sur des bases solides. Et personne n'a le droit de s'en désintéresser puisqu'il s'agit là d'un problème vital pour notre économie nationale.

Partout, en effet, non seulement le charbon s'épuise, mais il devient une matière première toujours plus précieuse, grâce aux sous-produits que l'on en extrait aujourd'hui. L'industrie chimique a fait d'énormes progrès et le traitement du charbon y prend une importance capitale. D'autre part, cette même industrie chimique consomme de l'électricité et, à elle seule, en exige des quantités qui vont en augmentant sans cesse. A ces besoins relativement récents, s'ajoutent les besoins grandissants de l'industrie en général, de l'artisanat, des ménages, des exploitations rurales qui s'électrifient progressivement, bref, ceux de toutes les branches de l'activité humaine qui font toujours davantage appel à notre houille blanche. Or, grâce à l'expérience acquise, on a pu élaborer un plan qui, selon toutes probabilités, permettra de faire face à cette nouvelle situation.

En résumé, de tranches successives en tranches successives, ce sont 2 milliards de kilowatt-heures supplémentaires dont il faudra pouvoir disposer dans une dizaine d'années. Ces 2 milliards de kWh. remplaceront 300,000 à 350,000 tonnes de charbon par an, c'est-à-dire environ le tiers de celui consommé actuellement par l'industrie suisse. Cet avantage, pour ne signaler que celui-là, montre déjà tout l'intérêt du problème de la production d'électricité. Il a fait l'objet d'une étude minutieuse et il faut espérer, pour le bien de notre pays, que la réalisation du vaste projet envisagé ne soulèvera pas trop de difficultés.

Bd.

Le taylorisme à la cuisine

L'Amérique est par excellence le pays de la rationalisation et du taylorisme. Nous savions, par M^{me} Christine Frederick, que loin de se confiner dans le seul domaine de l'industrie et du commerce, le système avait pénétré jusque dans ce bastion de la tradition et de la routine que représente la cuisine. En France, les ouvrages de Paulette Bernege faisaient connaître, de plus en plus largement, dans les milieux féminins, les avantages incontestables d'une saine organisation du travail. Jusqu'ici cependant, tout paraissait plus ou moins réservé au monde des adultes et il ne semble pas que l'on ait tenté avec persévérance d'inculquer ces principes à la jeunesse scolaire.

Signalons, toutefois, qu'en Europe quelques grandes écoles ont introduit la rationalisation du travail dans leur enseignement ménager. C'est l'occasion ici de rappeler les différents articles parus dans le bulletin « L'Enseignement ménager », sur certaines écoles de Belgique, de Hollande et des Pays scandinaves, etc.

Constatons que les applications du « taylorisme » dans les écoles ménagères envisagent plus spécialement le cadre du travail que l'on tend à adapter le plus parfaitement possible au but de l'école, le matériel et les instruments de travail et leur disposition ou emplacement par rapport à ceux qui en font usage. N'a-t-on pas tendance à croire qu'une fois ces points acquis tout est bien ? Apporte-t-on le même effort persévérant pour former l'esprit des élèves à la réflexion : réflexion qui doit précéder le travail pour l'organiser de manière à le réaliser dans le minimum de temps avec le moins de dépense d'énergie ; réflexion qui, ensuite, dirige le travail, le domine et permet de l'exécuter avec le plus de perfection possible ? Et réalise-t-on que, si ce côté-là des applications du « taylorisme » est négligé, on aboutit tout simplement à supprimer le goût de l'effort chez les élèves, le goût pour le travail fait dans des conditions difficiles ou peu faciles ?

Un essai d'application des théories de rationalisation et d'organisation scientifique du travail a été fait durant l'année

1940 dans les cours ménagers d'une école secondaire de Philadelphie. Cette expérience est poursuivie à l'heure actuelle avec succès, car d'emblée elle suscita l'intérêt et l'enthousiasme des élèves. Son but est de développer le sens de l'organisation chez les jeunes filles et de les aider à envisager d'une manière scientifique le problème de la préparation des aliments.

A l'École secondaire J.-W. Hallahan, toutes les branches de l'alimentation sont organisées autour du centre d'intérêt que représente la préparation des repas ; on attache surtout de l'importance à l'organisation du travail et à son côté social. Le terme organisation comprend les questions alimentaires, économiques et esthétiques que posent la préparation et le service des repas.

Les étudiantes sont tout d'abord rendues attentives à la nécessité d'une bonne organisation ; on leur fait réaliser que l'administration rationnelle du ménage, soit la préparation de repas qui correspondent aux besoins de la famille, l'application des principes d'organisation du travail, l'économie du temps et de l'énergie aussi bien que de l'argent, contribuent énormément à assurer une vie familiale heureuse. Le travail se fait soit individuellement, soit par groupes, selon les tâches du moment. Les groupes ne comprennent qu'un très petit nombre d'élèves, afin que chaque membre ait plusieurs choses à accomplir et apprenne ainsi automatiquement à répartir son travail et à remplir sa tâche dans un moment donné.

Chaque semaine, deux jeunes filles sont chargées de faire les achats au marché pour toute la section d'économie domestique. Chaque élève a ainsi la possibilité d'acquiescer une certaine expérience de l'art du consommateur et de l'acheteur.

L'école a toujours accordé une grande importance à l'organisation rationnelle du temps et de l'énergie. Mais ce n'est que depuis l'automne 1939 qu'une véritable expérience scientifique d'application de ces principes à la préparation des repas fut tentée, en collaboration avec les élèves.

(À suivre.)

Serons-nous chauffés cet hiver ?

L'hiver écoulé nous aura, certes, poussés à rechercher hors des combustibles d'importation, une solution rationnelle au problème du chauffage.

Il s'agit, avant tout, d'assurer une température « habitable » aux maisons dotées du chauffage central.

Si nous pouvions, au moins alimenter nos installations au bois, dont notre pays est — Dieu merci — amplement pourvu ! Une saine économie et le devoir de réserver le charbon à l'industrie et aux usines à gaz nous y engagent d'ailleurs.

Mais il ne suffit pas de gaver de bois sa chaudière ; ceux qui en ont tâté ont été gratifiés des pires mécomptes. Le goudronnage rapide des éléments qui se revêtent d'une épaisse cuirasse intérieure réduit bientôt à néant le rendement, puis viennent les coûteuses et incessantes réparations et une consommation qui confine au gouffre sans fond.

Il fallait une nouvelle découverte et c'est à une ancienne industrie lausannoise que nous la devons. Ici encore, c'est le principe du gazogène — déjà sauveur de notre trafic routier — qui a fourni le remède. C'est ainsi qu'un avant-foyer vient d'être mis au point qui permet — sans modification des installations actuelles et sans aucun dommage pour elles — un chauffage rationnel au bois.

C'est en compagnie d'un groupe de techniciens à l'affût de réalisations en matière de chauffage et de représentants des autorités communales à la recherche d'un moyen d'assurer la chaleur dans leurs édifices publics que nous avons répondu à l'invitation de la Fabrique lausannoise d'appareils de chauffage G. WEBER S. A., à une démonstration de son ingénieux « avant-foyer ».

Cette installation qui fonctionne comme un brûleur à mazout, supprime tous les inconvénients de la combustion directe en évitant le contact du combustible avec les éléments. Le gaz de bois seul se consume dans la chaudière, qui reste parfaitement propre. L'utilisation de l'air secondaire dans la formation du gaz, transforme en effet le Co en Co₂, ce qui augmente le rendement, et par conséquent, la puissance calorifique du bois.

Le laboratoire fédéral d'essais révèle que si 1000 kg. de coke procurent 7,200,000 calories, la même chaleur s'obtient avec 4 stères de bois en combustion directe. Or, au prix actuel du charbon (16 fr. les 100 kg.), le sapin à 40 fr. le stère, correspond exactement à la même dépense. Cette dépense est encore réduite par l'avant-foyer WEBER, grâce à la gazéi-

fication qui, contrairement à la dispendieuse combustion directe — qui sert de base aux experts fédéraux — utilise le bois au 100 %.

Cet avant-foyer inextinguible, qui s'adapte à n'importe quelle chaudière, est adopté déjà par de nombreux propriétaires, et l'on ne saurait trop recommander de le faire installer dès maintenant pendant que la main-d'œuvre et le matériel sont facilement disponibles, afin de pouvoir en bénéficier dès les premiers assauts de l'hiver.

Voilà, enfin, une nouvelle réconfortante pour ceux qui endossent la redoutable responsabilité d'assurer la chaleur du logis aux familles vivant sous leur toit. Souhaitons qu'ils sachent en faire, dès à présent, leur profit.

Claude FRANEX.

